

## / TradeLiner

“DONNEZ À VOTRE ENTREPRISE UN RÉEL AVANTAGE  
**CHOISISSEZ TRADELINER !**”

TradeLiner est une solution d'assurance-crédit globale qui protège les entreprises contre le non-paiement de leurs clients, qu'il soit dû à une faillite ou à un retard de paiement.

Cette solution permet de sécuriser votre trésorerie et de gérer votre credit management. Elle vous apporte tranquillité d'esprit, stabilité financière et vous permet de favoriser la croissance de votre activité.

### **Des services complets pour sécuriser votre activité commerciale**

**T**radeLiner offre trois avantages essentiels qui permettent une gestion efficace du crédit que vous accordez à vos clients :

▶▶ **Prévention des impayés**

Coface analyse en continu chacun de vos clients pour s'assurer que vous ne vendiez pas à des mauvais payeurs et vous garantit ainsi un développement commercial serein.

▶▶ **Recouvrement des factures impayées**

La réactivité de nos experts internationaux et leur capacité à négocier, nous permettent de recouvrer vos impayés tout en préservant la relation avec votre client.

▶▶ **Indemnisation**

si le recouvrement n'aboutit pas ou prend plus de temps que prévu, Coface indemnise la perte encourue sur vos factures impayées.



# VOUS AVEZ UN BESOIN PRÉCIS NOUS AVONS LA SOLUTION

## / Une solution d'assurance-crédit complète et sur mesure

Choisissez parmi un large éventail d'options et de services permettant de renforcer votre couverture et d'élaborer la solution d'assurance-crédit adaptée à vos besoins.

TRADELINER : UNE SOLUTION GLOBALE	OPTIONS		
<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Une protection contre le risque d'insolvabilité et le défaut de paiement pour toutes vos ventes faites à crédit</li> <li>▶ Une garantie adaptée à chacun de vos clients</li> <li>▶ Une autonomie vous permettant dans certaines conditions de fixer vous-même les garanties</li> <li>▶ Une flexibilité avec les délais de paiement que vous accordez à vos clients</li> <li>▶ Une indemnisation pouvant atteindre 90% de vos impayés</li> <li>▶ Des services de recouvrement pour vos créances impayées</li> <li>▶ Une structure de prix simple avec un taux englobant tous les risques couverts</li> <li>▶ Un outil en ligne, « CofaNet Essentials » pour gérer au mieux votre portefeuille de garanties</li> </ul>	<b>Couverture du risque politique</b>  Pour couvrir le risque d'impayé résultant de conflits armés, de restrictions sur le transfert de devises...	<b>Couverture des avances versées aux fournisseurs</b>  Pour couvrir le risque de non-remboursement des acomptes versés à vos fournisseurs	<b>Garantie des ordres à livrer</b>  Pour disposer d'une couverture de vos commandes en cas de réduction ou de résiliation d'une limite de crédit
	<b>Couverture du risque de catastrophe naturelle</b>  Pour couvrir le risque d'impayé résultant d'une catastrophe naturelle	<b>TopLiner</b>  Une garantie complémentaire qui peut être souscrite en ligne sur les clients pour lesquels vous souhaitez davantage de garantie	<b>Couverture de vos filiales</b>  Pour vous permettre de couvrir avec le même contrat les ventes de vos filiales situées dans l'Union Européenne
	<b>Couverture des créances contestées</b>  Pour obtenir une indemnisation et une assistance dans la gestion des créances qui font l'objet d'un litige	<b>Garantie du risque de fabrication</b>  Pour couvrir les coûts de fabrication en cas de faillite de votre client avant la livraison	<b>Couverture des ventes en consignation</b>  Pour couvrir les ventes faites à partir d'un stock situé dans les locaux de votre client



Pour en savoir plus, consultez notre site à l'adresse : [www.coface.be](http://www.coface.be)

Pour plus d'informations :  
votre chargé de clientèle  
ou le Service Relation Clients au  
+32 (0)2 404 01 82  
E-mail : [info@coface.be](mailto:info@coface.be)

## / TradeLiner s'adapte à l'évolution de votre activité

Vous devez livrer en urgence une commande imprévue et vous n'avez pas le temps de demander une garantie sur votre client ?  
**Nous vous accompagnons en vous faisant bénéficiaire d'une garantie rétroactive.**

Votre minimum de prime annuel **sera automatiquement ajusté tous les ans** en fonction de votre chiffre d'affaires de l'exercice précédent.

En cas de créances impayées, **vous pouvez choisir d'être indemnisé plus rapidement** lorsque c'est important pour la bonne marche de votre entreprise.

Vous ne payez votre prime que lorsque les ventes sont réalisées, **nous ne facturons pas les primes en avance.**